Collège Sciences de la santé / Université de BORDEAUX



UFR des sciences odontologiques

ATTESTATION D'ETUDES UNIVERSITAIRES

ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE

Ile de la Réunion

1 - Objectifs de la formation

- Approfondir, en les diversifiant, les connaissances cliniques acquises lors de la formation initiale, et lors de la formation continue, conformément aux données actuelles de la science et de l'odontologie.
- Rejoindre le réseau insulaire de prise en charge des enfants et des porteurs de handicap Responsables.

2 - Responsables

Audrey AUSSEL
Collège Sciences de la santé
UFR des Sciences Odontologiques
146, rue Léo Saignat
33076 BORDEAUX Cedex
audrey.aussel@u-bordeaux.fr

Docteur Yves DELBOS
Collège Sciences de la santé
UFR des Sciences Odontologiques
146, rue Léo Saignat
33076 BORDEAUX Cedex
yves.delbos@u-bordeaux.fr

3 - Organisation de la formation :

- ***3-1 Capacité d'accueil :***

  Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **8** et le maximum à **20**.

- ***3-2 Durée de la formation :***

  La formation dure 1 an et a lieu un an sur deux

- ***3-3 Enseignement théorique :***

  L'enseignement se fait en présentiel et à distance.

  Le volume horaire global de la formation est de **70 heures** (35h en présentiel et 35h à distance).

  Les cours en présentiel pour les TP et ED sont à la salle de conférence du Groupe Hospitalier Sud Réunion de Saint-Pierre, ile de la Réunion.

- ***3-4 Stages :***

  Le stage est obligatoire en cabinet dentaire ou au CH St Gilles.

4 - Conditions d'inscriptions

- Ouvert aux titulaires du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire ou d'un diplôme équivalent
- Maitrise de la langue française (écrit et oral).

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5 – Coût de la formation

La formation est uniquement ouverte à la formation continue : **1 800€/an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence

6 – Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- ***6-1 : Nombre de sessions :***

  Il est organisé 2 sessions d'examen
  (1 session d'examen et 1 session de rattrapage en cas d'échec).

- ***6-2 : Nature des épreuves :***

  La présence en cours est obligatoire.

  L'examen consiste en :
  - Une épreuve écrite sous forme de Question à Choix Multiples (QCM) ou Questions à Réponses Ouvertes et Courtes (QROC) et de Questions Rédactionnelles (QR).
  Un entretien oral est proposé en cas d'échec.

- ***6-3 : Validation :***

  Pour être admis, le candidat doit avoir obtenu la moyenne générale.

- ***6-4 : Disposition prévues en cas d'échec :***

  Le redoublement est autorisé.

7 – Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite

- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :
Conseil UFR des Sciences Odontologiques du 23/01/2024 Conseil du Collège Sciences de la santé du 13/02/2024 (Version 1)
Modification :
Suspension (2025-2026) : - Conseil UFR des Sciences Odontologiques du 27/05/2025 - Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2025 (Version 2)

Annexe :

Programme de l'enseignement

Programme général et méthodes

1. Exposés thématiques, présentation de cas cliniques et discussion,
2. Travaux pratiques : ICDAS, MIH, Traumatologie
3. Stage d'observation MEOPA et AG
4. Complément e-learning

J1-J2 Diagnostic / plan de traitement

- Physiologie dentaire appliquée de la dent temporaire
- Classification ICDAS
- Bilan lésionnel et séquençage thérapeutique

J1-J2 Traitements coronaires

- Vernis F, SDF, CHX
- Scellement : indications et protocoles
- Biomatériaux d'obturation

J1-J2 Traitement pulpaires

- Coiffages ?
- Pulpectomie ou pulpectomie
- Cas particulier des DPI

J3 Traumatologie

- Recommandations IADT
- Techniques de revascularisation
- Contention

J4-Anomalies dentaires

- Fluorose et autres anomalies acquises
- AIH et DGI
- MIH et HSPM

J5-Patients à besoins spécifiques

- Sédation médicamenteuse / AG
- Prise en charge sous MEOPA (cahier des charges ONCD)

Hypnose médicale